



Société de Tir Sportif du Beulet

Procès-verbal de la 15^{ème} assemblée des délégués du 16 mars 2022 À la salle bourgeoise à Granges

Présents : 7 délégués de Chalais, 11 de Muraz, 1 de St.-Léonard, 0 d'Uvrier, 1 de Veyras-Noble-Contrée, ainsi que les 5 membres du comité. Soit 25 personnes.

Excusés : Robin Schwéry, Fabrice Marcacci,

Absents : 6 d'Uvrier, 5 de St.-Léonard et 3 de Veyras.

1) Ouverture de la séance et salutations

Le président de la Société de Tir Sportif du Beulet (STSB), Fabian Delaloye, ouvre la 15^{ème} assemblée des délégués à 19h35. Il souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il demande une minute pour les personnes proches disparues.

1.1) Liste des présences

Le Président prie les représentants de remplir la liste des présences

1.2) Lecture de l'ordre du jour et approbation

Il présente l'ordre du jour. Aucune remarque, l'ordre du jour est accepté.

2) Lecture du procès-verbal de la dernière AD et approbation

Le PV était à disposition 30' avant la séance. Personne ne demande sa lecture. Remarque, il s'agit du PV 2020 car l'AG 2021 n'a pas été convoquée compte tenu du contexte sanitaire.

Le secrétaire Jacques Zufferey rappelle que le l'AG 2020 avait fait l'objet de votation concernant la répartition financière entre les sociétés concernées de l'assainissement des cibles du Beulet. Ces aspects ne sont plus soumis à approbation.

Le PV 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Comptes 2020 et 2021

3.1) Rapport du Caissier

Notre caissier, Frédéric Martin nous présente les comptes 2020 et 2021 :

En 2020 et du fait des montants investis pour les cibles ainsi que les récupérateurs impliquent une perte de environ CHF 22'800.- Il est à noter que les conditions sanitaires ont impacté la société :

Moins de tireurs = moins de cops tirés = moins de vente à la cantine.

Le stock de munition est également important, il avoisine les CHF. 17'000.-

En 2021, La caisse de la STSB retrouve quelque peu de sa couleur avec un bénéfice de CHF. 3'976.09 + un stock de munition de CHF. 19'000.-

Des montants ont été versés à la société par le tir fédéral Valaisan. Il a été fait en trois versements, mais sans aucune précision de la part du contributeur.

3.2) Rapport des vérificateurs (Sté de Veyras et Chalais)

Eddy Perruchoud, Sté de Chalais, lit le rapport des contrôleurs pour les années 2020 et 2021.

les vérificateurs remercient Frédéric pour la clarté des comptes présentés ainsi que son excellent travail.

Le Président Fabian Delaloye, demande à l'Assemblée que les comptes 2020 et 2021 soient approuvés. Les comptes sont acceptés à l'unanimité. MERCI à Frédéric pour la parfaite tenue des comptes.



Société de Tir Sportif du Beulet

3.3) Budget 2022

Notre caissier nous présente le budget 2022, qui a été très compliqué à réaliser compte tenu du peu de recul après les circonstances COVID 19. Ce budget prévoit un équilibre des dépenses et des recettes, un léger bénéfice. Eric mentionne qu'au chapitre réparation le montant est trop faible. Il faudra compter avec un montant de CHF 3'000.- pour refaire les chemises en caoutchouc. Le budget présenté est accepté par l'AD avec cette modification.

Journées portes ouvertes : Fred Etter mentionne que le montant de 80ct par coup demandé au tireurs lors de cette journée n'est pas conforme aux consignes de la Fédération, qui préconise 50ct/coup. L'argument de la salle est que de cette manière la journée s'auto-finance.

Après avoir entendu différents arguments, le Président propose de soumettre au vote le prix de la munition

Après votation, le nouveau tarif de 50Ct le coup est retenu par la majorité des votants.

4) Rapport d'activité 2020 et 2021

Le président, Fabian Delaloye, nous présente son rapport. Cf. annexe.

5) Rapport des responsables des tirs

A. Tir obligatoire (Diane Dayer - St.-Léonard)

Constat d'une baisse de la participation en raison de la baisse des astreints Elle remercie les 2 sociétés qui ont la tâche de l'organisation du et remercie ceux qui ont donné un coup de main.

B. Tir en campagne

Jacques Zufferey remercie Frédéric Etter, et Eric Schwéry pour leur précieuse aide. Les tirs se sont bien déroulés, les résultats sont parvenus à temps au Chef cantonal des tirs.

C. Tir Feldstich et Championnat suisse de section (Alex Hug)

Cf annexe .

D. Championnat suisse de groupes (Christophe Siggen – Chalais)

Christophe n'a rien de particulier à signaler, si ce n'est un « appel à la mobilisation », surtout au 2ème tour. Il remercie toute son équipe.

E. Tir Canada (Christophe et Fabien Siggen – Chalais)

Ce tir est toujours d'actualité, appel aux intéressés

F. Jeunes tireurs (François Imboden)

Le Président Fabian Delaloye annonce que la société n'a plus de moniteur JT, à son grand regret. Il lance un appel aux personnes désireuses de prendre le relais. Jacques Zufferey insiste sur le fait que la mission de recruter des nouveaux membres passe également par la formation, attention de ne pas négliger cet aspect. Pas de personne intéressée dans la salle, merci aux membres de faire passer le message.

G. Tir sportif (Christophe Caloz) :

Christophe se dit motivé à entreprendre quelque chose avec les tireurs motivés. Il remercie la société de tir de Sion d'avoir ouvert leurs portes pour les premiers entraînements de la saison, avant la pose des récupérateurs au Beulet. Le stand de Lens s'était également proposé.

La STSB écrira une lettre de remerciement à cet effet.

H. Informatique par Frederic Etter

Ok, rien à signaler.



Société de Tir Sportif du Beulet

I. Technique : Eric Schwery – St-Léonard

Comme dit lors de l'établissement des budgets, quelques travaux sont planifiés aux cibles.

K. Entretien : Michel Beytrison Muraz

Michel demande de changer les récupérateurs de douilles (en carton) qui sont dans un mauvais état. Il propose l'achat de 8 récupérateurs en « Filets ». Ok pour cet achat.

L. Ouverture des cibles :

Robin reste absent pour des raisons de santé. Le remplacement a été effectué par Eric, suppléé au besoin par tournus en interne. Merci beaucoup Eric.

M. Cantine

La cantine n'a plus de responsable. Fabian prendra pour l'instant le relai pour les commandes et la dépose de l'argent à la banque. Les sommelières restent en place. Merci à Fabrice Marcacci pour le travail effectué, merci au personnel qui ouvre et assure le service durant la saison.

N. Pistolet – Fabian Delaloye :

Le groupe pistolet profite des nouvelles installations, le succès du tir pistolet est grandissant, les deux cibles sont très occupées, les visuels doivent être fréquemment remplacés. Blaise Chappaz et Xavier Broccard assurent le bon fonctionnement en collaboration avec Fabian.. Merci à ces deux personnes.

Au nom de tout le comité le président remercie tous ces responsables ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré avec eux, pour leur travail durant cette année 2019.

6) Société de tir de Veyras

Jacques Zufferey annonce que la société de tir « la Vuarda Veyras » n'existe plus. Une nouvelle société a été créée en regroupant les sociétés de Veyras, Venthône et Miège, sous le nom de Société de Tir Noble-Contrée. L'ensemble des avoirs de chaque société ainsi que les membres des sociétés ont été regroupés. Jacques Zufferey n'est pas membre de ce nouveau comité. Le Président de la société de Noble-Contrée est dans la salle à titre d'auditeur. Julien Sierro prend la parole et salue l'assemblée, se dit content d'être présent et de pouvoir « prendre la température et connaître quelque peu le fonctionnement de la STSB ».

A ce stade et vu que la nouvelle entité Noble-Contrée vient d'être mise en place, le contact avec son nouveau comité et le comité de la STSB n'as pas encore été fait.

La Commune de Veyras a investi CHF 15'200.-. La Commune de Veyras a fusionné, ses avoirs appartiennent à la Commune de Noble Contrée. Cette nouvelle commune a écrit un courrier au comité de la STSB spécifiant que les montants investis par Veyras équivallement à un investissement fait par la commune de Noble-Contrée. Celle-ci demande que la société de tir « Noble-Contrée » puisse bénéficier des mêmes droits et acquis que l'ancienne société de Tir de Veyras. Ces aspects seront traités de Comité à Comité, ensuite le comité de la STSB fra un retour lors de la prochaine AD 2023.

Un membre de l'assemblée estime le procédé douteux...

Christophe Caloz (au chapitre des divers) est surpris d'entendre que dans les statuts de la STSB il n'existe pas de chapitre qui concerne la dissolution d'une société. Jacques Zufferey explique à Christophe qu'il a parcouru attentivement les statuts de la STSB, justement car il était en charge de ces questions dans le groupe de pilotage de la fusion de la société de tir Noble-Contrée et que cet aspect n'y figure pas. Seule la dissolution de l'ensemble de la STSB est prévue, pas la dissolution d'un seul membre. Christophe pourra reprendre la lecture des statuts, dont, pour rappel, il en est la cheville ouvrière.

Le Comité STSB tiendra compte au société des démarches convenues avec Noble-Contée. A suivre...



Société de Tir Sportif du Beulet

7) **Nomination statutaire**

Frédéric Martin a annoncé sa démission du poste de caissier de la STSB. Muraz devra proposer un nouveau membre. Michel Beytrison avait un membre à proposer, mais ce n'est plus le cas. La proposition au Comité sera faite lorsque la désignation sera faite par Muraz, lors de sa prochaine assemblée Générale.

Le poste au comité de Veyras est désormais vacant, compte-tenu de la situation évoquée au point 6 d l'ordre du jour.

Fabian rappelle que les poste de moniteur JT et responsable des cantines n'est pas repourvu. Il s'agit des membres du comité élargi. Ne pas oublier que pour qu'une société fonctionne, elle a besoin de membre, mais également de membres qui s'investissent. Autrement cela deviendra difficile...

8) **Assainissements :**

Le comité reste en contact avec la Commune/bourgeoisie de St-Léonard, qui pilote les travaux d'assainissement. Le montant final n'est pas arrêté, il avoisine les CHF. 260'000.-

Pour rappel la répartition interne à la STSB a été faite sur la base des coups tirés par chaque membre de chaque société ainsi que les coups tirés lors des tirs annuels (TO-TC-CHSG etc...). Cette répartition a été votée par l'AG en 2020.

Fabian reste en contact avec la Commune de St Léonard et fournira l'ensemble des éléments une fois les montants finaux connus.

9) **Programme 2022**

Frédéric Etter présente le programme de la saison et le modifie en fonctions des demandes et des remarques de l'assemblée. Le TO et le TC pourront se faire simultanément, lors des soirées et journées prévues à cet effet. Les journées TC restent en vigueur et seuls le tir en campagne pourra être tiré. Les journées d'entraînement sont également ajustées en fonction de la demande de l'assemblée. L'agenda de tir 2022 sera disponible rapidement sur le site de la STSB et sera également adressé aux présidents des sociétés.

8) **Divers :**

Christophe Caloz salue la présence du nouveau président de la société de tir Noble-Contée et se demande si les tireurs de la STSB peuvent tirer à Miège (ironie ???)

Il exprime son mécontentement : Le PV n'est pas sur le site, il est seulement sur la table 30' avant l'AD. Jacques Zufferey rétorque que le PV 2020 a été expressément transmis à chaque président des sociétés du fait que des éléments importants (répartition des montants assainissement) y figuraient.

Il émet quelques remarques et exprime son mécontentement et estime que le comité peine à communiquer. Le Comité ne s'exprime pas et prend acte de ces remarques.

Pas de divers complémentaires...

La séance est levée par le président à 21h45.

L'apéritif est ensuite servi.

Pour le secrétariat
Jacques Zufferey